

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2014**

Nombre de conseillers présents :

PRESENTS

LOYEZ Philippe	CAPIEZ Frédéric
LHEUREUX Valérie	BAUDUIN Régis
MARGERIN Isabelle	FOLLET Christophe
SCUDERI Anita	PARMENTIER Robert
DORIEUX Jean Claude	HUTIN Odile
DESRUENNE Etienne	DUVENT Ludovic
OUENNOURE Jean-Jacques	DELEAU Christophe
LEROY Christian	

PROCURATIONS:

--

ABSENTS EXCUSES :

--	--

ABSENTS :

--	--

Mme Valérie LHEUREUX est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Scènes du Haut Escaut
- Composition du comité des fêtes
- Dissolution de l'association « La pêche Noyelloise »
- Eoliennes
- Cour des comptes
- Subvention CG par rapport à l'école
- Inauguration Casemates
- Planton le décor
- Inauguration verger
- Formation contrats d'avenir
- Demande de subventions Agence de l'eau / Conseil Régional
- Achat de matériel d'entretien différencié
- Point rentrée scolaire
- Point sur le lotissement du Bois
- Point sur la création des 2 classes supplémentaires
- Point sur l'activité Canoë Kayac

- Point sur les travaux
- Questions diverses

Les débats et décisions

Lecture faite du PV du 5 juillet 2014 est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Philippe LOYEZ remet à chaque conseiller un dossier complet reprenant le contenu de toutes les interventions sous format papier.

- **Scènes du Haut Escaut**

En fin 2013, l'animation était sur le cirque...l'animation avait été appréciée.

Pour 2015 il est proposé un parcours découverte en musique sur le chemin pédestre ...on pourrait profiter pour inaugurer le chemin pédestre.

La date pourrait être fixée un samedi de avril mai juin ; la date pourrait être le samedi 30 mai.

A prévoir une autre manifestation ...dans l'église.

- **Composition du comité des fêtes**

L'association dite « Comité Municipal des Fêtes de NOYELLES SUR ESCAUT » dont le siège est à la mairie de NOYELLES SUR ESCAUT, enregistrée à la Sous-préfecture de CAMBRAI sous le n°4175 le 07 juillet 1989.

A constitué ainsi qu'il suit son nouveau conseil d'administration suite aux élections municipales de mars 2014.

Présidente : Madame Isabelle MARGERIN

Président Adjoint : Monsieur Ludovic DUVENT

Secrétaire : Monsieur Christophe DELEAU

Trésorier : Monsieur Christophe FOLLET

Président d'honneur : Monsieur Philippe LOYEZ

- **Dissolution de l'association « La pêche Noyelloise »**

Suite à la réunion d'assemblée de la pêche Noyelloise du mercredi 18 juin 2014, Monsieur le Maire explique que suite à la démission du président et du secrétaire. Monsieur DELEAU n'a pas souhaité prendre la présidence, Monsieur DOQUIN n'a pas souhaité continuer dans ses fonctions.

Aucun candidat ne s'est présenté lors de cette assemblée.

Monsieur le Maire a donc décidé de reprendre la gestion de l'Etang, de son repoissonnement et du contrôle des pêcheurs.

➤ Eoliennes

Une présentation du projet est faite par la Sté ECOTERA en charge du projet.

Ils ont fait beaucoup de projets dans la région Nord PicardieSchéma éolien

Le projet et l'accord du projet sur Noyelles (2 éoliennes) et Cantaing (3 éoliennes) avait été donné par l'ancien conseil le 23 mai 2012.

Une autre zone distincte sera implantée à Ribécourt (8 éoliennes).

Des règles strictes régissent les éoliennes :

- ✓ Pas d'éolienne dans un rayon de 500 m des habitations ou zone à urbanisées.
- ✓ Une enquête publique d'une durée d'un mois va être lancée pour toute les communes distante de moins de 6 km de la zone éolienne

Pour le projet Noyelles l'enquête publique devrait se situer dans le courant du 1er semestre 2015...et le permis de construire au cours du 2e semestre.

Les travaux devraient démarrer en 2016 ...pour un fonctionnement et une mise en service fin 2017

Machine de 3 mégawatt d'une hauteur de 150 m hors tout , càd 100 m le mas et 50 m pale comprise (il en existe des 4 ou 7 mégawatts) .A Noyelles la 1^{ère} habitation se situe à 1 400 m et à 900 m de Cantaing.

Le cout total de l'éolienne se situe aux alentours de 3 500 000 €.

Les 13 éoliennes produiraient l'électricité de 50 000 personnes .

Elle dure 25/30 ans et on peut changer des pièces après.

Au niveau des nuisances la Sté se doit d'intervenir ; par exemple en cas de dégradation de la réception télé en faisant passer un antenniste ; en matière de bruit , la 1^{ère} maison se situe à 1.4 Km....l'impact son sera quasiment inexistant.

Des mesures de compensation sont prévues : arbres après accord du propriétaire autour des parcelles les plus proches du parc, arbres dans la plaine....pour atténuer la vue.

L'optimum pour avoir la meilleure production est entre 60 et 90 km/h.

La chasse : il n'y a pas de règles de distance minimum...seul le bon sens prévaut. Si la 1^{ère} année, le gibier peut être perturbé, très vite les éoliennes sont intégrées par le gibier. De plus des haies entre les éoliennes et les habitations (donc dans la plaine) seront plantées , haies dans lequel le gibier pourra habiter.

La décision définitive appartient au Préfet.

➤ Relations avec les agriculteurs

Robert PARMENTIER assure maintenant l'interface entre les agriculteurs et le conseil.

Il organisera , selon les besoins des réunions de concertation.

➤ Relations avec les associations

Fin août, Valérie Lheureux et Frédéric Capiez ont organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des associations de Noyelles :

Au programme : point sur l'occupation de la salle Thierry Rey... besoin de chaque association et planning d'occupation de la salle des fêtes.

➤ **Cour des comptes**

Visite de contrôle de la chambre régionale de la cour des comptes en juin juillet pour les comptes 2013 et prévisionnels 2014.

Le point mis en exergue est l'avance de trésorerie.

Pour rappel, les banques ne prêtent aux communes que s'il ont les arrêtés de subvention.

Compte tenu du non versement des subventions par le Conseil Général, il manque 150 000 € sur l'école et .Mais il reste acquis que les accords donnés en 2013 seront honorés en 2015.

L'école de Noyelles est la seule école du canton priorisée au niveau du financement.

Si emprunt, le montant serait de 180 000...en fin d'année 2014.Seule conséquence

« prévisible », l'envoi des feuilles d'imposition sont retardées...au 30 novembre.

M le maire précise qu'il n'est pas choquant, voire même normal qu'une mairie soit contrôler et que c'est rassurant

➤ **Subvention CG par rapport à l'école**

(voir ci-dessus le point concernant la chambre régionale des comptes)

➤ **Inauguration Casemates**

L'inauguration des casemates se déroulera en même temps que la cérémonie du 11 novembre 2014.

Régis Bauduin s'occupe de faire les invitations

Un groupe de conseillers et de membres extérieurs sont chargés de mettre en place la cérémonie.

➤ **Plantons le décor**

Opération menée en partenariat avec Le Pays du Cambrésis. Mise en avant des différentes variétés de Pommes et Poires, Réalisation de recettes par Magdalena et Jean-Claude. Y inclure les aînés et l'école serait l'idéal avec un échange de recettes anciennes..... L'opération se déroulera le Samedi 22 Novembre à la Salle des fêtes de 10 à 12h

➤ **Café des sports**

La maison va être mis aux enchères en novembre 2014 pour 70 000 €.

Le projet de Mme LAUDE pour reprendre le café a été abandonné, , les contraintes étant trop importantes

La commune abandonne donc également le projet.

➤ **Inauguration verger**

Suite à la rencontre avec Magdalena et les personnes du Pays du Cambrésis la date a été fixée au Samedi 18 Avril afin de profiter justement des arbres en Fleurs .

La date sera à revoir éventuellement compte tenu de la date du voyage de printemps des enfants.

➤ **Formation contrats d'avenir**

SAVREUX Alan et RICHARD Frédéric partiront en formation à HORTIBAT à BEAUVOIS EN Cis à partir d'octobre / 1 semaine par mois jusqu'en février 2016 pour un coût de 7 647.50 €/ personne.

Une demande de subvention a été demandée au CAMBRESIS EMPLOI PLIE.

➤ **Demande de subventions Agence de l'eau / Conseil Régional**

Monsieur le maire expose à l'Assemblée le partenariat liant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au Conseil Régional Nord Pas de Calais sur la Charte d'Entretien des Espaces Publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette charte part du principe que les modes de gestion des collectivités sur les espaces verts dont elles ont la responsabilité peuvent participer pleinement à la protection de la ressource en eau et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Cette charte traduit la volonté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et du Conseil Régional Nord Pas de Calais d'accompagner les communes dans l'évolution de leurs pratiques d'entretien des espaces verts, évolution qui passe par une diminution significative d'utilisation des produits phytosanitaires et par des actions favorisant la biodiversité dans les espaces urbanisés et semi-urbanisés.

La charte proposée repose sur une démarche volontariste et progressive. 5 niveaux sont définis, le niveau 5 correspondant à l'arrêt total du désherbage chimique sur l'espace entretenu par la collectivité. Monsieur le Maire expose le détail des engagements figurant dans la charte et propose un engagement de la commune sur le niveau 4, à savoir :

4A Respect des conditions des niveaux 1, 2 et 3.

4B engagement d'une démarche spécifique et innovante en matière d'aménagement (implantation d'espèces adaptées et diversification des espèces locales, revégétalisation des espaces, actions en faveur de la biodiversité, aménagement en surface non imperméabilisée...) pour réduire le risque de pollution de la ressource en eau, sur au moins une zone de la commune ou de l'intercommunalité.

4C arrêt total du désherbage chimique sur les surfaces à risque élevé.

4D utilisation durable d'une ou plusieurs techniques alternatives (non chimiques) sur au moins 50 % du territoire identifié par le plan de désherbage.

➤ **Achat de matériel d'entretien différencié**

Monsieur Etienne DESRUENNE se charge de demander des devis concernant l'achat de matériel d'entretien différencié

Ces devis seront abordés lors de la prochaine commission de travaux

Point rentrée scolaire

Effectifs : 25 Maternelles, 16 enfants au cycle 2 et 20 en Cycle 3

Les projets, Sorties et différentes activités :

Tous les jeudis du 1^{er} semestre, **Piscine** aux Ondines pour les CE1 /CE2/ CM1/ CM2 : départ à 8h45 (Valérie Réserve les bus)

Ecole et cinéma pour les cycles 2 et 3, les dates ne sont pas encore connues

Les rencontres chantantes sont maintenues, (souvent fin Mai)

Projet de chorale avec le collège J.Prevert de Masières sur le centenaire. Les chants appris seront chantés le jour de l'inauguration des casemates, Les enfants prépareront des lectures également pour celle-ci.

Le Judo sera également reconduit chaque Lundi à partir de 10h30 : le 1^{er} trimestre : les maternelles ; le 2nd : les CP/CE1 et le 3^{ème} trimestre les CE2/ CM1/ CM2. Début le lundi 29 Septembre

Chaque vendredi de 15h à 16h : les enfants iront **au potager**. Un roulement se fera sur 3 semaines. Chaque semaine une classe différente.

L'opération **Nettoyons la nature** sera proposée et devrait se dérouler fin Septembre.

En phase avec le projet d'école, **La frise sous le préau** sera réalisée si possible sur 3 ans

(Voir avec Mme Hecquet des Beaux-arts si cela est possible)

D'autres opérations telles que : écoles fleuries, Concours du plus beau épouvantail La grande lessive (Productions artistiques selon un thème donné pour toute la France)

Quelques Dates : Election des parents d'élèves le 10 Octobre ; Brocante Puériculture le 12 Octobre, Plantons le décor le 22 Novembre, Fête de Noël le Samedi 13 Décembre ; Le 8 Janvier Galette avec les aînés, Bal Masqué le 7 février au profit de l'école (voir pour collaborer avec les associations), fête de l'école le Samedi 27 juin 2015 , d'autres activités et sorties viendront certainement se greffer à celles déjà prévues.

Les Rythmes scolaires :

Tous les enfants sont accueillis à la salle des fêtes

Groupes 1 : 9 enfants sur 13 (3 petits commenceront en Janvier)

Toute petite section, Petite Section : activités : Sieste, Eveil musical

Moyenne section: Conte, Baby basket et éveil musical

Organisation : Cécile s'occupe de la sieste des petits ; Mme Tirmant lit un Conte aux enfants puis les moyens font dessin par rapport à ce qu'ils ont retenu du conte, Melody (Animatrice intervient au niveau du Baby Basket puis on regroupe tous les enfants pour l'éveil musical)

Groupe 2 : Grande section / CP/ CE1 : 23 élèves sur 25

Activités : Tir à l'arc et Peinture Acrylique sur toile

Organisation : Thomas et 1 animateur s'occupe du tir à l'arc puis après une pause « eau » les enfants vont la malterie rejoindre Fabienne pour la peinture toujours encadrés par Thomas et l'animateur vu le nombre.

Groupe 3 : CE2/ CM1/CM2 : 13 élèves sur 20

Activités : Tennis de Table, Tir à l'arc

Organisation : Benjamin et Lucie encadre et initie les enfants au tennis de Table petite pause boisson vers 15h15 puis ils vont s'initier au Tir à l'arc

Les parents reprennent les enfants à 16h30 à la salle des fêtes sinon ils vont en garderie.

Des fiches ont été créées afin d'avoir tous les coordonnées nécessaires des parents à portée de main.

tarif des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2014/2015

Monsieur le maire informe que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les temps d'activités périscolaire sont proposés le mardi après midi de 13h30 à 16h30 et qu'il y a lieu de délibérer sur le tarif.

Après délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif du temps d'activités périscolaire à 1 € par semaine.

Classe de MER :

Pour l'instant 2 devis sont retenus:

1 séjour au Mont St Michel et 1 autre au moulin d'Oléron proche de La Rochelle et Fort Boyard

Le trajet se fera en train

La date du séjour est du 19 au 25 Avril 2015

➤ **Point sur le lotissement du Bois**

La vente des terrains a commencé ainsi que les travaux divers

Le travaux de voirie, d'aménagement sont terminés.

12 terrains sur les 19 sont vendues.

Les permis de construire sont déposés ce lundi 8 sept.

➤ **Point sur la création des 2 classes supplémentaires**

La démolition s'est bien déroulée.

Les travaux de maçonnerie avance à grands pas..

Les travaux avancent bien ; l'ouverture officielle pourrait se faire en avril .

Le point d'avancement semaine par semaine est envoyé à chaque conseiller pour info.

➤ **Point sur l'activité Canoë Kayac**

Tableau récapitulatif avec les différentes locations : encadrées et non encadrées. Ces tableaux sont accessibles sur le site de la commune : www.noyelles-sur-escaut.fr.

En projet : Communication sur le panneau à l'entrée du village et créations d'affiches qui seront envoyées aux mairies environnantes et posées dans les commerces des alentours.

Hausse de l'activité forcément lié au temps.

Le but prioritaire est que les Noyellois s'approprient cette activitérendez vous dès le printemps 2015.

➤ **Point sur les travaux**

M J C Dorius va prévoir une réunion de concertation avec la réunion travaux avant la fin octobre pour faire l point

➤ **Arbres devant chez Pétriaux J P**

Arbres à dégager...vue le manque de visibilité .

Il convient de donner un peu de clarté dans l'entrée du village.

➤ **Les prochaines manifestations**

Les maisons fleuries le 22 septembre

Soirée Bavaroise : Samedi 15 novembre à 19h : bière choucroute.

➤ **Questions diverses**

- **Adhésion à la charte de l'Escaut**

Considérant que dans le cadre du projet Interreg IVA DOSTRADE (développement durable de la Vallée du Haut-Escaut) commencé en 2012, une étude pour « l'émergence d'une vision pour la Vallée du Haut Escaut » a été menée en 2013 et 2014,

Considérant, que cette étude a été réalisée par les bureaux d'étude JNC International & Prospect en collaboration avec toutes les forces vivantes de la Vallée du Haut-Escaut à travers 4 ateliers organisés fin 2013 et début 2014 qui ont rassemblé les politiciens et les fonctionnaires des communes situées le long de l'Escaut,

Considérant que, sur la base de ces ateliers, une vision d'avenir a été formulée pour la Vallée du Haut Escaut à l'horizon 2030,

Considérant que l'étude sur la vision pour la Vallée du Haut-Escaut a été officiellement présentée à un large public le 19 juin 2014 à Avelgem,

Considérant que la Charte pour le Haut-Escaut a été signée « symboliquement » en date du 19 juin 2014 par les villes, communes, organisations,... de Flandre, de Wallonie et de la Région du Nord-Pas de Calais,

Considérant que l'assemblée délibérante a reçu une copie du document de Charte,

Considérant que l'assemblée délibérante a reçu une copie de la brochure qui explique concrètement la Charte,

Considérant qu'aucun engagement financier n'est demandé et que la souveraineté des communes est respectée,

Considérant que la Charte est surtout considérée comme une volonté de coopérer ensemble afin de développer la Vallée du Haut-Escaut en une région forte,

DECIDE :

Art. 1 : de signer la Charte du Haut-Escaut

Art. 2 : d'autoriser le Maire à signer la Charte au nom de l'assemblée délibérante

- **Conseil municipal jeune**

Objectifs :

Il ne s'agit pas d'imiter les adultes. C'est éduquer à la responsabilité, à la solidarité et à la citoyenneté au travers de projets à la dimension des enfants.

C'est donner aux enfants l'occasion d'exercer des responsabilités en menant des actions qui répondent à leur âge.

C'est un outil pédagogique :

- développer la communication entre les enfants

- favoriser la prise de parole
- faire prendre conscience de la notion de durée
- rechercher des interlocuteurs utiles
- permettre la négociation entre les enfants
- faire prendre conscience de l'intérêt général

Dénomination :

- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

A qui s'adresse t il : Les enfants domiciliés à Noyelles sur escaut,

Tranche d'âge ?

- 8 à 14 ans

Nb d'enfants ?

Limité à 15 ?

Durée du mandat :

Deux ans

Organisation :

- 1) tract d'explication distribué à l'école et aux familles avec les dates fixées
- 2) réunion de présentation aux parents et enfants + sollicitation de parents volontaires souhaitant animer des groupes
- 3) tous les électeurs doivent venir retirer leur carte d'électeur en mairie (de telle date à telle date)
- 4) inscription des candidats (avec autorisation parentale) + création d'une affiche électorale de chaque candidat à rendre avant telle date
- 5) élection et dépouillement, proclamation du résultat du vote par le maire
- 6) installation du 1^{er} Conseil Municipal (qq jours plus tard)

Tous ces points se réaliseront sur une période de 3 semaines maxi.

Fonctionnement du Conseil :

- élu pour 2 ans
- 1 réunion 1 fois par mois (ou plus selon les besoins du projet en cours) en présence d'un animateur adulte
- travail en petit groupe sur les projets retenus par eux mêmes
- 1 à 2 fois par an, un Conseil Municipal Plénier des enfants présidé par Monsieur le Maire où les enfants exposent leurs projets afin que ceux-ci soient présentés au Conseil Municipal des Adultes

Encadrement des réunions de travail :

L'animateur adulte sera un élu qui encadrera et animera les groupes.

Les projets des enfants :

Ils doivent venir des enfants et non de l'adulte animateur. Les enfants ont besoin d'échéance.

Exemple projet à court terme (journée parcours de jeux...) et des projets moyen terme (journée halloween, déco du village pour Noël...) toujours partir de leurs idées.

Encadrement des réunions de travail :

L'animateur adulte doit être différent d'un élu d'où l'importance de parents volontaires pour animer les groupes. Binôme parents/élu.

Les projets des enfants :

Ils doivent venir des enfants et non de l'adulte animateur. Les enfants ont besoin d'échéance.
Exemple projet à court terme (journée parcours de jeux...) et des projets moyen terme (journée halloween, déco du village pour Noël...) toujours partir de leurs idées.

- **Observateur du Cambrésis**

La commémoration du centenaire de la guerre 14/18 à Noyelles parue dans le numéro de l'Observateur de cette semaine est remarquable.

L'implication de ce journal local dans la vie des commune est louable.

- **Site web**

1 000 connexions par semaine.

Intégration de Christophe FOLLET dans l'équipe WEB.

A faire pour le Club Web...le bulletin municipal ; le conseil souhaite faire une édition 2014-2015 plus légère et modifiée dans sa forme.

- **Nouveaux habitants / brochure**

Grande première : Le 26 septembre : les membres du conseil se présenteront...ainsi que les associations...Cette manifestation doit être l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux habitants....et eux de nous connaître.

- **Brocante puériculture**

Suite à la demande de plusieurs Mamans, Nous allons organiser la brocante puériculture le dimanche 5 Octobre.

Vente de Vêtements, puériculture, livres et jouets. Régis va créer l'affiche pour diffusion au plus vite. Horaires : a voir, petite restauration et boissons pourquoi pas.

Prix de la table 3€

- **ADHESIONS AU SIDEN-SIAN DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES
COMITES SYNDICAUX DES 11 FEVRIER ET 11 JUIN 2014**

Le Conseil Municipal accepte :

- ☞ L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.
- ☞ L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION entraînant le transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur l'ensemble de son territoire.

- **Création d'un poste « d'employé de commune » dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)**

Dans le cadre du décret n°2009 – 1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 23 septembre 2014.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le conseil municipal, près en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste « d'employé de commune » pour Monsieur Didier QUINCHON dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI – CAE) »
- précise que la durée du travail est fixée à 23 heures par semaine
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

- **Contrat EITF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à la société SARL LAVALARD de Noyelles-Sur-Escaut un devis concernant l'entretien annuel des installations d'éclairage public de la commune qui était effectué jusqu'à présent par l'entreprise EITF de Proville,

La proposition est la suivante :

- Un passage mensuel de septembre à mars
- Une vérification de tous les points lumineux
- Une vérification des armoires de comptage
- Le dépannage des points défectueux
- Le remplacement des ampoules grillées ou pompées

Le coût de la main d'œuvre hors taxes sera de :

Nombre de points lumineux * le coût par lampe* nombre de passage
Durée du contrat

105 x 0.99 x 7 103.95 €

103.95 € montant équivalent à un passage

Le montant de la société EITF était de 170 € par passage x 8 = 1360 € HT par an

+ le prix forfaitaire d'intervention sur point lumineux durant le passage mensuel :
18 € HT ou 30 € HT suivant l'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise LAVALARD et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

- **ILLUMINATIONS**

Devis de La Société Lavalard

Le devis a été partitionné afin de pouvoir étaler le cout sur 3 Ans. : Plusieurs points d'illuminations ont été sélectionnés : L'Eglise ; Les arbres devant chez M et Mme Villoteau, Les arbres coté Moreaux, Les arbres du Parking du moulin, le Tilleul de L'AJR, les haies de l'allée des marronniers et les petits marronniers.

Le cout est de 19 855.20 € , donc fractionné sur 3 ans.

Le conseil demande qu'un autre devis soit fait ... Un ou deux devis seront effectués la semaine prochaine et la décision du fournisseur dépendra donc des prix ; cela permettra donc la pouvoir faire les éclairages Noël 2014.

- **CCAS :**

Réunion Mardi 9 Septembre à 18h30

Ordre du jour : les voyages à venir, le repas des aînés du Dimanche 26 Octobre, Les colis de fin d'année, le ciné, La pièce de théâtre patoisante, et des questions diverses

- **Voyage EDEN :**

-

Prévu le Dimanche 14 Décembre, plusieurs choix sont possibles : Liège, Reims, Amiens... à voir.....

Le choix est du ressort d'EDEN et donc de LOUIS Bruno

- **Travaux de signalisation dans la rue du mai et rue sorel**

L'ensemble des travaux, qui d'ailleurs ont fait l'objet d'une info aux habitants, seront terminés la semaine du 15 septembre.

Les feux pédagogiquesfont l'objet d'une demande de subvention auprès des amendes de police....Le dossier est en cours ...Le principe est acquis mais suivant le montant des subventions, la décision sera modifiée (c'est-à-dire un feu dans un sens, 2 ou quatre sur 2 rue ...Rue de Marcoing et bout de la rue de Cantaing)

- **Plateforme rue de Cantaing**

Les travaux seront faits avant l'inauguration des casemates
Deux devis seront faits dans les prochains jours.

- **Enfouissement des réseaux rue de Marcoing-Rue de Cantaing**

Une pré étude sur l'enfouissement des réseaux des rues de Cantaing et de Marcoing pour une prévision de travaux en 2015...2016.

Et la fin de la rue sorel : pas prévu pour l'instant...mais suivant les couts.

Prévoir dans ce cas de figure ..des fourreaux pour la fibre.

➤ **Demande de subventions Agence de l'eau / Conseil Régional**

L'obligation sera bientôt faite aux communes pour passer au » ZERO phyto » et donc plus de traitement.

Cela nécessite l'achat de matériel plus onéreux mais pourrait se faire en collaboration avec d'autre commune A suivre

Plus personne ne prenant la parole, Philippe LOYEZ lève la séance à 22h40